



Le D.I.M.A.

Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance

Choisir sereinement son orientation

Pour quels jeunes ?

Avoir 15 ans révolus

Avoir pour projet d'intégrer une formation professionnelle en alternance.

Etre inscrit dans un collège et avoir l'accord de l'établissement

Signer une convention de stage avec une entreprise, dans le métier choisi, que vous aurez auparavant prospectée.

Durée:

1 an. Les conventions doivent prendre fin le 30 juin de l'année suivante.

Alternance:

1 semaine de cours à l'UFA et 1 semaine en entreprise.

Le diplôme préparé:

C.F.G. (Certificat de Formation Général)

L'admission :

L'admission est prononcée par le Directeur de l'UFA au vu de l'avis donné par le collège d'origine, sous réserve de l'accord du représentant légal et après autorisation de l'Inspecteur d'Académie.

Le statut :

L'élève inscrit à l'UFA reste sous statut scolaire. Il n'est pas salarié de l'entreprise, bénéficie des congés scolaires et ne doit travailler ni le dimanche, ni les jours fériés.

Le jeune peut être boursier



Unité de Formation par Apprentissage
du Lycée des Métiers Jules Le Cesne
33 rue de Fleurus - 76600 Le Havre
Tel : 02 35 22 22 70
Courriel : ufa.lecesne@ac-rouen.fr



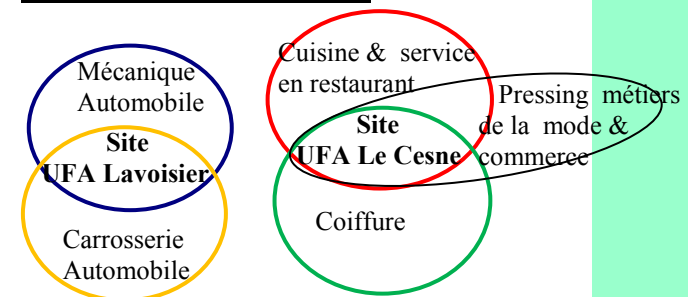
D I M A

Découvrir des métiers par l'alternance

Durant la semaine à l'UFA, l'élève a pour objectif d'acquies le socle commun (français, mathématiques, sciences, anglais...)

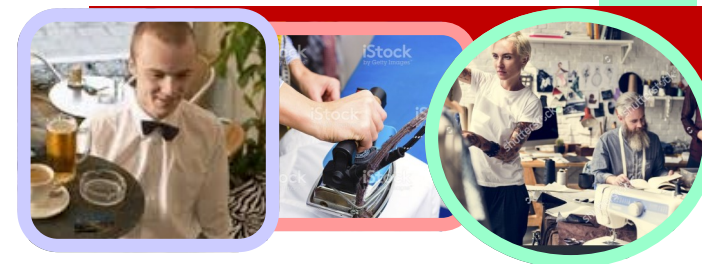
mais également de découvrir des métiers sur les plateaux techniques dédiés.

Les métiers à découvrir :



Que faire après un dima ?

A l'issue de l'année en DIMA, l'élève peut intégrer une formation professionnelle dans une UFA ou dans un lycée.



Unité de Formation par Apprentissage
du Lycée des Métiers Jules Le Cesne
33 rue de Fleurus - 76600 Le Havre
Tel : 02 35 22 22 70
Courriel : ufa.lecesne@ac-rouen.fr